

Cette délibération sera soumise à l'approbation de M. le Maire, approuvé
au notaire enl.

Président

S. Arataz p. Simon, Stachino
M. Monégli
S. Monégli Ph. Rocca
Aug. Simon
même

Séance du premier décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf

Désignation d'une Commission pour le Conseil d'ignorer Messieurs Monégli, Vincent et Stachino, Vincent, pour délimiter le terrain occupé par le bois du laro par le sieur Monégli, Dominique, propriétaire du moulin à vapeur à farine, situé sur ce terrain.
Séance du bois du laro occupé par le sieur Monégli

Président

S. Arataz p. Simon, Stachino
M. Monégli
S. Monégli Ph. Rocca
Aug. Simon
même

Séance du premier décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf

approbation de dépenses imprévues Le Conseil, en conformité de l'article 147 de la loi du 5 avril 1884, après avoir pris connaissance de l'état des dépenses imprévues communales s'élevant à la somme de sept francs vingt-huit centimes, approuve ces dépenses et décide qu'une copie de cette délibération sera remise à M. le Receveur Municipal O. Bonifacio, le jour, mois et an que dessus.

Une copie de cette délibération sera remise à M. le Receveur Municipal O. Bonifacio, le jour, mois et an que dessus.

Président

S. Arataz p. Simon, Stachino
S. Monégli
M. Monégli
Ph. Rocca
Aug. Simon
même

avis sur une
demande de congé
comme soutien de
famille, du sieur
Amande Don
Charles-Lazare

Séance du premier décembre mil huit cent quatre vingt-neuf

Le conseil, sur la demande du sieur Amande, François, marié et père de huit enfants, indigent et
vétérinaire, donne son avis favorable, quant au besoin d'un
lequel se trouve cet artisan, pour le congé renouvelable de son
fils Don Charles-Lazare, jeune soldat de la classe de 1886 et
actuellement servant au Régiment d'Infanterie
de ligne

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant
à la séance

A Bonifacio, le jour, mois et an que dessus

~~B. Dubois~~

J. Croton p. Simon Harbin

S. Monéglio

M. Monéglio

M. Meylès

Ph. Roca

Aug. Pros
maire

Séance du premier décembre mil huit cent quatre vingt-neuf

avis sur une demande
de congé comme
soutien de famille,
au jeune Scotto,
Mathias, de Noël,
marin au service
de l'Etat

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents à la séance
s'empresse d'autoriser l'avis qu'il a bien d'accorder un congé
à titre de soutien de famille au jeune Scotto, Mathias, marin
au service de l'Etat, de la classe de 1888.

Son père, Scotto, Noël, ancien militaire dont les charges
de famille sont nombreuses, étant atteint de paralysie ne
peut plus travailler et partant subvenir à ses besoins, à ceux
de sa femme et de sept de ses enfants

Cette délibération a été signée après lecture faite

J. Croton

p. Simon

B. Dubois

Harbin

M. Meylès

M. Monéglio

M. Monéglio

S. Monéglio

Ph. Roca

Aug. Pros
maire

Trait d'achat
et de placement
d'une horloge
publique

Approuvé le 7
février 1890.

Séance du premier décembre mil huit cent quatre vingt-neuf

La lettre, datée du 10 novembre dernier, de M^r Santini, bijoutier-horloger à Ajaccio, relative à la fourniture d'une horloge publique avec ses accessoires pour la somme de mille soixante cinq francs

Le Conseil estimant que le placement de cette horloge occasionnera une dépense assez élevée, vote en tout la somme de deux cents francs qui sera payée de la manière suivante:

le tiers, sans intérêt, en 1890; les deux autres tiers avec intérêt en 1891 et 1892.

Cette délibération sera soumise à l'approbation de M^r le Préfet de Bonifacio, les jours, mois et au quel dessus.

Président

M^r Simon

M^r Moneglia

Stachino

M^r Moneglia

M^r Rocca

M^r Orsola

M^r Peras

M^r Meyla

Mention de
convocation

Le deux janvier mil huit cent quatre vingt-dix

Convocation pour le dimanche cinq du courant, à deux heures de relevée, à l'effet de délibérer séparément sur la création d'un cours complémentaire; d'une école enfantine et d'une école mixte de hommes

Le Maire
Aug. Peras

Engagement
pour la création
d'un cours
complémentaire

L'an mil huit cent quatre vingt-dix, le cinq janvier, le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement dans la salle de la mairie, sous la présidence de M^r Peras, maire, en vertu de la lettre de M^r le Sous-Préfet de Sartène, en date du 26 décembre dernier

Présents Messieurs Orsola, Simon, Stachino, Rocca, Dominica, Rocca, Thomas, Moneglia, Vincent, Moneglia, Peras, Carrega, Meglia, Carabianca et Peras, maire
absents: Castelle, Caradi, Mrazone, Morano, Lavigne, Buzzo, Bivale, Peras, Santini et Scarpino.

Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M^r Rocca, Thomas, qui a accepté ces fonctions

M^r le Maire appelle de nouveau l'attention de l'Assemblée sur les avantages que présenterait l'annexion à l'école primaire publique élémentaire, dirigée par M^r Paul, d'un cours complémentaire où les enfants de la commune recevraient l'enseignement primaire supérieur. Il invite à délibérer sur ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M^r le Maire, considérant que l'organisation d'un cours complémentaire pour l'enseignement primaire supérieur, est vivement désirée par les habitants de cette ville au nombre de 3357, qu'il existe dans le bâtiment affecté à l'école précitée une salle distendue très convenable pour la tenue de ce cours qui est assuré d'être à présent d'un minimum de quinze élèves.

Sur la délibération municipale du 1^{er} septembre 1888 et la délibération que le Conseil départemental de l'enseignement primaire a prise le 14 décembre suivant.

Sur la lettre de M^r le sous-Préfet de Sartre, en date du 26 décembre dernier,

le Conseil, confirmant sa délibération du 1^{er} de ce dernier mois, prend l'engagement de comprendre pendant six ans la création projetée au nombre de celles donnant lieu à une dépense obligatoire.

Appel est fait au bienveillant concours de M^r le Ministre de l'Instruction publique, afin d'obtenir une subvention applicable au matériel d'enseignement.

Fait et délibéré à Bonifacio, le jour, mois et an que dessus. —

Camille S. Monégli

Stassinoli

S. Aratas

Aug. Pios

P. Simonini

J. Meylan

Camille S. Monégli

Ph. Rocca

Aug. Pios
G. J. J.

Séance du vingt janvier mil huit cent quatre vingt. Fin

École maternelle

Créée par loi

ministérielle du 14 février

1891

M^r le Maire a exposé que la création d'une école maternelle dans la haute ville, votée par délibération municipale du 1^{er} septembre 1888 et décidée en principe par le Conseil départemental de l'enseignement primaire dans sa séance du 14 décembre suivant, se fait d'autant plus sentir cette année que la plupart des mères de famille sont occupées à la cueillette des olives, dont la récolte dure plusieurs mois; qu'il convient d'insister respectueusement auprès de M^r le Ministre de l'Instruction publique afin que cette

école soit créée le plus tôt possible
S'associant à M. le maire, le Conseil, après avoir eu connaissance de
la lettre relative à cet objet de M. le Sous-Préfet de Bastia, en date du 26
décembre 1889, confirme sa délibération du 1er de ce dernier mois et s'engage
à comprendre pendant dix ans la création projetée au nombre de
celles qui donnent lieu à une dépense obligatoire. Dans le cas où il
n'y aurait pas possibilité de faire droit au vœu exprimé de la population de
Bonifacio, presque toute agricole et ouvrière, le Conseil prie M. le
Ministre d'ordonner la création d'une école enfantine, le prie aussi
pour qu'il veuille bien accorder une subvention applicable au matériel
d'enseignement

Les Conseillers présents à la séance ont signé cette délibération
après lecture faite.

Carry J. Monégli
Hathina S. Crataz
Ang. Pros p. Simon
Ph. Roca
D. Roca
Ang. Pros
Président

Séance du cinq janvier mil huit cent quatre vingt dix

École mixte
de bonneau

Par la lettre que M. le Vice-Président de la Commission d'hygiène adressée dernièrement à
M. le Préfet au sujet de la création, d'une indispensable nécessité, d'une
école mixte dans la section dite de Chiava d'Assis

Le Conseil vote à nouveau cette création et décide que les frais de location
autant de la salle d'école que du logement de la stagiaire, ainsi que ceux
afférents au matériel de classe seront à la charge de la Commune de
Bonifacio

Laisse à l'Autorité académique le choix du bonneau ou l'école doit
être créée et s'engage dès à présent de voter aussi les dépenses occasionnées
par l'établissement des plans à produire.

Sollicite de la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction
publique une subvention pour le matériel de cette école
Délibéré à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus

Carry J. Monégli
Hathina S. Crataz
Ang. Pros p. Simon
Ph. Roca
D. Roca
Ang. Pros
Président

Neuchâtel
Re Convocation

Le huit février mil huit cent quatre-vingt-dix.

Convocation pour le neuf du mois courant, à deux heures de relevé,
à l'effet de procéder à l'ouverture de la session ordinaire de février.
(Circulaire préfectorale arrivée en retard.)

Le Maire
Ang. Frazz

Procès-verbal
constatant que le
Conseil municipal
est en nombre insuffisant
pour délibérer
valablement

Le huit cent quatre-vingt-dix, le neuf février
Présents Messieurs Perati, secrétaire, premier adjoint municipal, Magure, Arata
Monaco et Simonin. Le nombre étant insuffisant pour délibérer, l'ouverture
de la session ordinaire de février a été renvoyée.

Les conseillers présents ont signé ce procès-verbal.

p. Simonin M. Perati

J. Arata

M. Monaco

Magure

Procès-verbal
l'ouverture de la
session du mois de
février 1890.

Le huit cent quatre-vingt-dix, le neuf février. Le Conseil municipal
de la ville de Bonifacio réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. le
Maire

Présents M. M. Serafino, Magure, Arata, Monéglià, Vincent, Buzzo, Mackine,
Arcaud, Maglià, Monaco, Simonin, Perati, Castelli, Casabianca, Monéglià
Pierre, Rocca, Dominique, Rocca, Thomas, Santini, Mathieu, Jot, Péro, Maire
absents Messieurs Carrega, Larigue et Bidali

Deux copies ont été
adressées au Sous-Préfet
le 8 février

Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'élection d'un secrétaire dont le
choix est tombé sur M. Monéglià, Pierre, qui a accepté ces fonctions.

Il a été adressé à M.
le Préfet de la Corse
le 24 janvier dernier

M. le Président a communiqué à ce Corps une demande que M. Susini
Bernardin, Percepteur des contributions directes en retraite, au sujet d'une
parcelle de terrain du limitrophe faisant partie de celle à concéder,
où se trouvent enterrés les restes mortels de deux de ses tantes, dont l'une
est morte le 30 juin 1889.

Le Conseil, considérant que la famille Brechioni, concessionnaire
de cette parcelle, n'y a encore aucun de ses membres et que M. Susini
offre de rembourser le prix de la concession aux frères Brechioni qui
pourront très facilement prendre au lieu et place une des parcelles
disponibles.

Envisagé à l'unanimité, et cela dans un esprit de conservation, lavis
que M. Susini devienne concessionnaire de la parcelle de terrain où se trouvent
enterrés ses deux tantes, toutes les deux sœurs jumeaux.

J. Confabimani

P. Susini

Dr. Castelli

Alvaredo

Magure

M. Perati

J. Monéglià

Buzzo

Simonin

J. Arata

p. Simonin

B. Rocca

M. Monaco

M. Santini

J. Maglià

Ang. Frazz

M. Monaco

Service de la
Compagnie insulaire
maritime de la Corse

Séance du siège février mil huit cent quatre vingt six

M^r Simonini, membre du Conseil Municipal, demande à ce Corps de vouloir bien exprimer sa satisfaction pour la régularité avec laquelle les bateaux de la Compagnie insulaire Morelli et Compagnie, font le service postal et le transport des marchandises.

Le Conseil, à l'unanimité, est d'avis qu'il y a lieu d'être satisfait pour la régularité de ces services, mais il exprime le regret que le départ pour Ajaccio ait lieu pendant la nuit à des heures indéterminées. A cette fin, il émet le vœu que le départ soit fixé à sept heures du matin pour la saison d'automne et d'hiver, et à cinq heures pendant le reste de l'année.

Il y aurait aussi grand avantage pour le commerce de cette ville que le service qui n'est que bi-mensuel soit rendu hebdomadaire.

La présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.

fr. C. Simonini

J. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

M. Simonini

Rejet de la Demande
du M^r Simonini,
ancien fermier des
droits d'octroi.

Affichée le 3 mars.

Deux copies ont été adressées au sous-préfet de la Corse le même mois.

Le 18 mil huit cent quatre vingt six, le 18 mars.

Le Conseil municipal de la ville de Bonifacio, réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M^r Aug. Pias, Maire, en vertu du télégramme de M^r le Sous-préfet de Bastia, en date du 24 février échu.

Étaient présents: M^r M. Aréaga; M^r Moneglia, V^e; Fackino; Orata; Nicandri; Simonini; Moneglia, Pierre; Rocca; Thomas; Teraldi; Meglia & Aug. Pias.

Présents: M^r M. Teraldi; Cadabianca; Pitali; Castelli; Maguere; Rocca; Dominique; Lavigne; Buzzo; Santini; Monaco.

Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M^r Moneglia, Pierre, qui a accepté ces fonctions. Le Président donne au Conseil communication d'une lettre par laquelle M^r Simonini, ancien fermier des droits d'octroi, demande une allocation de cinq cents francs pour pertes subies sur son bail.

M^r Orata, et plusieurs autres membres ayant demandé le scrutin secret, il y a été procédé. Par sept voix contre quatre, le Conseil

Décide qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la demande du S^r Camoni.
Bonifacio, les jours, mois & au que dessus.

S. Aratan ^(Auardi) ^{Conseiller} p. Simon
M. Bando ^(Mongli) Ph. Riva
Aug. Fros
Grindart

Séance du deux mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

Oris sur la demande du la demande, en date du 4 février échu, par laquelle le nommé
de Jorgi, Don- Oudré, N° 23, de la classe de 1889 du canton de Bonifacio,
à la classe de 1889. réclame la dispense du service militaire.

Officiée le 3 mars.

Deux copies ont été
adressées au S^r Préfet le 3
dernière mois.

En les pièces jointes à sa demande;
En l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée;
Le Conseil municipal est d'avis d'accueillir la demande du jeune
Jorgi qui, à cause des infirmités de ses père & mère, remplit effective-
ment les devoirs de soutien indispensable de famille.

Bonifacio, les jours, mois & au que dessus.

S. Aratan ^(Auardi) ^{Conseiller} p. Simon
M. Bando ^(Mongli) Ph. Riva
Aug. Fros
Grindart

Séance du deux mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

Oris sur le
budget de l'hospice pour
l'exercice 1890.

Officiée le 3 mars.

Deux copies ont été adressées
au S^r Préfet le 3
dernière mois.

Le Conseil, après avoir examiné le projet du budget de l'hospice pour
l'exercice 1890, émet l'avis qu'il y a lieu de l'approuver tel qu'il est
présenté par la Commission hospitalière.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à
la séance.

Bonifacio, les jours, mois & au que dessus.

S. Aratan ^(Auardi) ^{Conseiller} p. Simon
M. Bando ^(Mongli) Ph. Riva
Aug. Fros
Grindart

Vote
des Dépenses Communales.

France du Deux mars mil huit cent quatre-vingt dix.

Officiée le 3 mars.

Deux copies ont été
adressées au Sous-Préfet
le 3 du même mois.

Vu l'état de situation financière au 30 janvier dernier dressé par le Receveur municipal, duquel il résulte que l'excédent de recette, après annulation du crédit de 500 francs non employé inscrit au budget de 1889 pour achat d'une horloge publique, est de 241 francs, 61 centimes; que cet excédent atteint le chiffre de 128 francs, 11 centimes, en y ajoutant 133 francs, 50 centimes, provenant des sommes affectées au dit budget & affectées libes sur réparation à la maison Commune; mobilier de la mairie & mobilier des écoles.

Le Conseil municipal affecte la somme précitée de quatre cent vingt huit francs, onze centimes, au paiement des dépenses détaillées ci-après, toutes d'une indispensable nécessité, s'élevant ensemble à 1426 francs.

Fournitures faites par M. Coriardi pour travaux exécutés à l'école des seurs & à celle de Castelletto	16. 95
M. Lanigue, Pierre, pour fourniture de deux échelles pour le service de l'éclairage & de deux carreaux posés à un reverbère.	29. 00
M. curier Lombardo, Cierge pour la fête Saint Roch en 1888 et en 1889	10. 80
M. Pettaluga pour les fournitures qu'il a faites les 13 juillet et 15 octobre 1889	24. 40
M. Minighetti, Antoine, pour fournitures à l'occasion de la Fête Nationale	16. 50
Fournitures & travaux faits par le forgeron Lantieri	69. 25
Complément des dépenses imprévues Communales	8. 35
M. Serra, Antoine-Marie, indemnité pour tir à la cible en 1888	15. 00
M. Comparcelli, Jérôme, pour transport de tables à l'occasion d'élections (date ancienne)	6. 00
Complément des frais d'éclairage et de balayage en 1889: à la veuve Escasse, 23.5; à Carrega, Quirico, 48.5; à Simonini, Antoine, 26.5; aux deux balayeurs pour décembre (complément de salaire) 38.5	135. 00
Réparation de la rue Lombarda, fournitures & main d'œuvre	11. 00
Supplément des frais de timbre en 1889	18. 00
Supplément des frais de bureau de la mairie en 1889	19. 50
Fournitures & travaux faits par le forgeron Lombardo, Antoine	33. 50
Réparations locatives faites en 1888 dans la salle de classe désignée par M. Coriardi (complément)	15. 35
M. Cecchi, Augustin, pour fournitures à l'occasion du 14 juillet 1889	7. 35
Total	1126. 00

Ainsi délibéré, à Bonifacio, les jours, mois & an que dessus.

(Signatures)
C. Simonini, A. Machinoli, P. Monigly, D. Monigly, E. Carica, Ch. Rocco, Aug. Simonini, J. Oratoz, M. Coriardi, J. Simonini

Officiée le 3 mars. M. Tachinot fait observer au Conseil que la plus grande partie des lots à concéder au Cimetière, suivant le plan dûment approuvé par M. le Préfet de la (ville), n'ont deux copies ont été qu'une superficie de six mètres carrés, soit 2 mètres de large sur 3 mètres de long, et adressées au S. Préfet que cet espace est insuffisant pour pouvoir y construire des tombeaux destinés à des familles nombreuses. A cette fin, il propose de modifier les concessions qui figurent sur le plan sous les N^{os} 1 à 6 & 27 à 31, et de les porter à quatre mètres de longueur, approuvée le 4 avril sans toucher à la largeur qui restera de deux mètres.

1890. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, considérant que cette modification des motifs exposés par M. Rachin ne présente aucun inconvénient, Délibère que les numéros du plan précités, c'est-à-dire les numéros 1 à 6 et 25 à 31, auront quatre mètres de longueur sur deux de largeur et que le prix des deux mètres à ajouter sera de dix francs le mètre carré, comme pour le reste.

En ce qui touche les numéros 4 à 26, le Conseil dit qu'il n'y a pas lieu d'y apporter des modifications.

Concordia
 v.
 p. Simonini Martino S. Monelli
 Monelli
 Ph. Riva
 M. C. C.
 I. Arata
 Aug. Pini
 6. 1. 1.

Insuffisance de L'an mil huit cent quatre vingt. six, le seize avril. Le conseil municipal de la ville de Bonifacio réunie en session extraordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Soras, maire

Présents messieurs Serafino, Casabianca, Simonet, Grata, Rocca, Dominique, Moniglia, Pierre, Rocca, Thomas; Buzzo, Machino, Peraldi et Piras

absents M. M. Serafino; Bidali, Castelli, Magure, Carrega, Moniglia, Vincent

M. le Président de Monaco, Cascardi, Santini, Larigue et Meglia

L'objet de la convocation est de voter les frais de transport des
habitants de cette commune qui voudront aller à Ajaccio à l'occasion
de l'arrivée de M^r le Président de la République

Le Conseil n'étant pas en nombre suffisant, pour délibérer la séance a été renvoyée à demain, à huit heures du soir

Les Conscillers présents ont signé ce procès-verbal après lecture faite.

J. Confalonieri I. Cerreto
 S. Bonaparte
 Ch. Rocca
 Buzzo Grassano
 P. Simonini
 Aug. Pius